



Paris, le 19 mai 2025

Assemblée Générale annuelle de Scène Ensemble

Chers adhérents, chères adhérentes de Scène Ensemble,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Annuelle de Scène Ensemble :

Le mardi 3 juin 2025, de 14h à 16h30

Chez Athènes Services, 8, rue d'Athènes, 75009 Paris

(Gare St Lazare / M° 12 Trinité d'Estienne D'Orves)

**Cette Assemblée Générale sera précédée d'un cocktail déjeunatoire à 12H30
(réservation avant le vendredi 23 mai)**

L'Assemblée Générale se déroulera uniquement en présentiel avec vote électronique (y compris pour les personnes physiquement présentes à l'Assemblée Générale) du samedi 24 mai 10H au mardi 3 juin 16H (détails ci-après).

Au programme : Assemblée Générale annuelle statutaire et forum des actualités.

Vous trouverez l'ensemble des informations ci-dessous.

Lien d'inscription (présence + repas à 12H30) :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdLGJcity063ON99mtLak74ZQA4_GKeTpjMc7wrZ8HalapVg/viewform?usp=header

(attention inscription pour le cocktail déjeunatoire de 12H30 **avant le vendredi 23 mai**)

DÉTAILS SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LES MODALITÉS DE VOTE ELECTRONIQUE

Lors de cette première Assemblée Générale électorale de Scène Ensemble, la gouvernance de notre organisation sera votée pour la première fois.

Il est important que nous puissions continuer à proposer un discours politique fort porté collectivement dans cette période hautement sous tension d'un point de vue de l'économie des projets et de transition sur les enjeux sociaux et sociétaux du secteur. A cela s'ajoute l'imminence de la campagne des municipales de 2026, pour laquelle il sera essentiel d'être offensif dès l'automne 2025.

L'Assemblée générale se tiendra **exclusivement en présentiel**.

Pour le vote, à nouveau pour permettre à un maximum d'entre vous de participer, nous vous proposons un **vote entièrement dématérialisé**. Ainsi, celles et ceux d'entre vous ne pouvant assister en présentiel à Paris, pourront néanmoins participer en votant à distance par voie électronique pour cette Assemblée Générale annuelle, via la solution Balotilo que vous avez pu expérimenter pour les élections des délégués régionaux.

- **Ouverture des votes** : le **samedi 24 mai à 10h00**, le lien de vote pour l'ensemble des délibérations sera envoyé par mail ;
- **Période des votes** : du **samedi 24 mai à 10h00 au mardi 3 juin à 16h** ;
- **Clôture des votes** : le **mardi 3 juin à 16h** ;
- **Clôture de l'AG** : le **mardi 3 juin à 16h30**.

Une notice explicative sur ce principe de vote électronique à distance – concernant également les personnes qui seront en présentiel à l'Assemblée Générale - vous est transmise par mail, en même temps que cette convocation.

Si toutefois vous avez la moindre interrogation sur ce principe de vote dématérialisé ou que vous avez des questions sur les points qui sont soumis au vote, nous sommes disponibles et vous pouvez contacter la direction afin qu'elle puisse répondre à toutes vos questions en amont de l'AG (info@sceneensemble.com).

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de 30 membres et la durée des mandats est de 2 ans. 13 membres sont déjà déterminés par les élections régionales, et 9 postes par les 3 représentants des 3 collèges dont l'élection est en cours.

Voici les **8 postes** qui sont ouverts à candidature pour cette AG du 3 juin :

- 1 poste fléché « musique »
- 1 poste fléché « droit public »
- 1 poste fléché « transition »
- 5 postes non-fléchés

Nous invitons celles et ceux qui souhaiteraient présenter leur candidature au Conseil d'administration, y **compris pour les administrateurs-ices sortant-es candidat-es à leur réélection**, à nous la faire parvenir par mail **avant le vendredi 23 mai à 18h00**, à l'adresse info@sceneensemble.com en précisant « Candidature CA » dans l'objet du mail et le poste sur lequel vous candidatez (si votre candidature concerne un poste fléché, précisez lequel).

Vous pouvez nous adresser vos motivations sur une demi-page Word maximum afin que nous les transmettions aux votant.es à l'ouverture des votes.

Nous espérons vous voir nombreux et nombreuses pour cette première Assemblée Générale de Scène Ensemble !

Véronique Lécullée et Céline Portes, Présidentes

Assemblée Générale Annuelle

Mardi 3 juin 2025 de 14h à 16h30

*NB : procédure des votes électroniques et à distance
(ouverture des votes en amont de l'AG et clôture le jour de l'AG).*

Ordre du jour

- 1) Rapports moraux et rapports d'activités 2024 du SNSP et de PROFEDIM
- 2) Rapports financiers 2024 du SNSP et de PROFEDIM et rapports du commissaire aux comptes
- 3) Comptes 2024 et affectation du résultat
- 4) Quitus aux membres du Conseil d'Administration
- 5) Budget prévisionnel 2025
- 6) Cotisations
 6. a - vote sur la nouvelle grille de cotisations des membres adhérents (structures) à partir de 2026
 6. b - vote sur les cotisations des membres participants (individus)
- 7) Election des 8 postes ouverts au CA lors de l'Assemblée Générale
 7. a - 1 poste fléché « musique »
 7. b - 1 poste fléché « droit public »
 7. c - 1 poste fléché « transitions écologique et sociétale »
 7. d - 5 postes non-fléchés
- 8) Forum d'actualités : perspectives 2025 - 2026 de Scène Ensemble
- 9) Questions diverses

16h : Clôture du vote électronique

16h30 : Clôture de l'Assemblée Générale Annuelle

Assemblée Générale Annuelle de Scène Ensemble – 3 juin 2025

Récapitulatif des résolutions soumises au vote

Assemblée Générale Ordinaire :

- 1) Les rapports moraux et rapports d'activités 2024 du SNSP et de PROFEDIM sont adoptés par les membres de l'Assemblée Générale.
- 2) Les rapports financiers 2024 du SNSP et de PROFEDIM et les rapports du commissaire aux comptes sont approuvés par les membres de l'Assemblée générale.
- 3) L'Assemblée générale valide les comptes 2024 (bilan et compte de résultat) du SNSP et de PROFEDIM qui ont été arrêtés préalablement par le Conseil d'Administration de Scène Ensemble. L'Assemblée Générale valide le résultat positif cumulé de 35 495 € et vote son affectation au report à nouveau afin de consolider le fonds de roulement.
- 4) Les membres de l'Assemblée Générale donnent quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leurs actes de gestion et l'accomplissement de leur mission.
- 5) L'Assemblée Générale valide le budget prévisionnel 2025.
- 6) L'Assemblée Générale valide la nouvelle grille de cotisations préalablement validée par le Conseil d'Administration. Cette nouvelle grille comprend des montants de cotisations concernant les membres adhérents (structures) et les membres participants (individus), et sera mise en place en 2026 pour les adhérents actuels et dès 2025 pour les nouveaux entrants.
- 7) L'Assemblée générale vote la nomination de **NN (XX), NN (XX), NN (XX), NN (XX)** et **NN (XX)**, en qualité de membres du CA sur des postes non-fléchés. L'Assemblée Générale vote également la nomination de **NN (XX)** pour le poste fléché « musique », de **NN (XX)** pour le poste fléché « droit public » et de **NN (XX)** pour le poste fléché « transitions écologiques et sociétales ».
